

**ASSISES NATIONALES
DE LUTTE CONTRE
LES VIOLENCES SEXISTES**

25 & 26 NOV. 2022, CITÉ DES CONGRÈS

**FACE AUX
VIOLENCES
SEXISTES**

OUVRONS

LA VOIX

LE MANIFESTE!

assises-violences-sexistes.fr

En partenariat avec :

Le Monde

metropole.nantes.fr

**FACE AUX
VIOLENCES
SEXISTES**

OUVRONS

LA VOIX

VENDREDI 25 NOVEMBRE

***LES COLLECTIVITÉS
S'ENGAGENT***



LE MANIFESTE

En France, on meurt encore d'être une femme. Chaque année, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, près de 100 000 femmes sont victimes de viol ou de tentative de viol, 12 % d'entre elles ont porté plainte et seulement 1 % des auteurs de viols sont condamnés. En 2021, en France, 122 femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex-compagnon. Compter, c'est rendre visible. Compter, c'est permettre une réelle prise de conscience. Ces féminicides ne sont pas des drames privés. Ils témoignent de la violence et de l'ampleur d'un phénomène qui doit enfin conduire à une réaction urgente et à la hauteur des enjeux.

En 2017, le Président de la République, Emmanuel Macron, s'est engagé à ce que la grande cause du quinquennat soit celle de l'égalité entre les femmes et les hommes. Trois priorités d'action ont alors été identifiées : l'éducation et le combat culturel en faveur de l'égalité, un meilleur accompagnement des victimes ainsi qu'un renforcement de l'arsenal répressif. Si des outils sont bien venus renforcer les moyens de réagir face aux violences faites aux femmes, comme le délit d'outrage sexiste, force est de constater qu'ils ne sont que trop peu mis en œuvre et qu'ils n'ont pas permis de diminuer le nombre d'agressions sexistes et sexuelles, ou d'agir durablement contre le fléau des féminicides en France.

Les associations ainsi que les actrices et acteurs de la société civile sont les premiers engagés sur le terrain auprès des femmes et de leurs enfants, en proposant un accompagnement concret, mais aussi des actions de prévention, de sensibilisation auprès du grand public et des formations de professionnels.

Les collectivités s'engagent également pour compléter les dispositifs de l'État, dont c'est d'abord le rôle, et en partenariat avec les associations et professionnels spécialisés. Lutter pour l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est en effet l'une des missions des collectivités, ce qui implique évidemment de lutter « contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité », comme le stipule la loi du 4 août 2014.

Dans nos villes, nos agglomérations, nos départements, nous avons décidé d'aller au-delà de nos compétences obligatoires en la matière et d'agir, tant dans nos politiques publiques que dans nos modes de fonctionnement.

Cette action s'est intensifiée depuis 2020, alors que le confinement aggravait et mettait en lumière les violences conjugales et intra-familiales. Nos collectivités, du fait de leur proximité avec les habitantes et habitants, disposent en effet d'une capacité d'action considérable pour apporter aide et soutien aux victimes. Nombre d'élus se sont ainsi engagés en prenant des engagements de mandat dans cet objectif.

Le Président de la République a souhaité refaire de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause de son second mandat. Pour que ces engagements se concrétisent enfin, il nous semble urgent de tirer le signal d'alarme face à cette situation qui n'a que trop duré et, ensemble, de nous mobiliser, pour agir plus efficacement, plus vite.

1. Lutter contre le caractère systémique des violences

Face à l'ampleur du sexisme en France et dans le monde, face à la persistance des violences sexistes et sexuelles, nous plaidons pour une transformation systémique d'envergure. Nous devons nous engager collectivement à lutter contre toutes les manifestations du sexisme, qu'il s'agisse des stéréotypes, discriminations, atteintes à l'autonomie des femmes, ou des violences sexistes et sexuelles, en agissant très en amont sur les représentations individuelles et collectives.

LOCALEMENT, NOUS NOUS ENGAGEONS À

- **Désigner un élu**, ou une élue, qui sera délégué à la lutte contre les violences sexistes, ainsi qu'un référent, ou une référente, au sein des services pour mettre en œuvre un plan d'actions ambitieux.
- **Intégrer dans le plan de formation des agents de nos collectivités** (et par extension les salariés ayant délégation de service public) des formations à la prévention et la lutte contre les violences sexistes et intra-familiales.
- **Faire vivre l'engagement de notre réseau de collectivités**, notamment grâce à l'organisation bi-annuelle d'Assises Nationales, afin de poursuivre nos échanges réguliers sur le sujet et de renforcer nos collaborations en partageant nos bonnes pratiques, données, ressources, outils, et ainsi agir collectivement pour mettre fin aux violences sexistes et sexuelles.

CE QUE NOUS DEMANDONS À L'ÉTAT

- **Agir en complémentarité**, en bannissant toute logique de concurrence, en respectant l'engagement et la place de chacun, en favorisant le travail collectif par des espaces de coordination et de partage.
- **Rendre obligatoire et effective la formation des professionnels au contact d'enfants** (de la petite enfance, de l'éducation nationale et populaire) à la lutte contre les stéréotypes de genre, à la promotion de l'égalité, au repérage des situations de violences, tant entre enfants qu'au sein des familles.
- **Faire strictement respecter la loi du 24 août 2021** et ses dispositions sur l'éducation à la vie affective et sexuelle, qui prévoit trois séances annuelles adaptées à chaque tranche d'âge, de l'école primaire au secondaire.



2. Reconnaître, écouter et respecter la parole des femmes, accompagner et protéger les femmes victimes de violences et leurs enfants

En France, une femme sur deux aurait déjà été victime de harcèlement ou d'agression sexuelle au moins une fois dans sa vie. Les mesures politiques, aussi volontaristes qu'elles soient, ne mettront pas fin aux violences du jour au lendemain. Il y a donc urgence à agir, concrètement, pour accompagner et soutenir les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles. Il y a urgence à mettre les moyens, humains, matériels et financiers, pour une action efficace, coordonnée, rapide et en complémentarité entre l'État, les collectivités et les actrices et acteurs de terrain. Il y a urgence à soutenir les lieux et structures d'accompagnement déjà existants et à en créer de nouveaux pour que les femmes trouvent des solutions, où qu'elles habitent.

LOCALEMENT, NOUS NOUS ENGAGEONS À

- **Proposer, à l'échelle de nos territoires, un service dédié à l'accompagnement des femmes victimes de violences et leurs enfants.** Permanences spécialisées assurées par une association, lieu dédié piloté par la collectivité, ou encore guichet unique mobile : les réponses peuvent être protéiformes. Cette offre, construite autour de personnels formés, et en partenariat avec les acteurs du territoire (associations, hébergement, action sociale, santé, police, justice...), doit permettre aux femmes un accueil, une écoute et un accompagnement pour construire avec elles un parcours de sortie des violences et de reconstruction.
- **Garantir l'accès aux hébergements d'urgence et transitoires pour les femmes victimes de violences et leurs enfants.** Ces logements temporaires pourraient également répondre aux besoins d'exfiltration de femmes menacées sur le territoire où elles vivent, dans une logique de solidarité territoriale.



CE QUE NOUS DEMANDONS À L'ÉTAT

- **Un budget annuel d'un milliard d'euros**, montant estimé par le Haut Conseil à l'Égalité et la Fondation des Femmes, en 2018. Ce budget permettra, dans le cadre des compétences directes de l'État :
- **Un soutien accru et pérenne** aux actrices et acteurs de terrain.
- **Le développement de formations pour repérer, prendre en charge, accompagner**, pour les professionnels susceptibles d'être au contact de femmes victimes de violences. Des volets dédiés aux violences faites aux femmes devront en particulier être intégrés aux formations initiales des professionnels de la santé, de la justice, de la police et de la gendarmerie.
- **La création de places d'hébergement d'urgence et de logements transitoires** pour les femmes victimes de violences et leurs enfants.
- **Le soutien, par des subventions de fonctionnement pluriannuelles**, des projets de lieux d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des femmes victimes de violences. Nous appelons de nos vœux l'ouverture d'une structure de ce type dans chaque département de France, pour déployer des solutions au plus près des femmes, dans une logique d'égalité territoriale.
- **La mise en place de tribunaux et de brigades spécialisées** dans la lutte contre les violences faites aux femmes, sur le modèle de la législation Espagnole, en vigueur depuis 2004.

Les premières élues locales, et premiers élus locaux, signataires de ce manifeste :

Johanna Rolland, maire de Nantes et présidente de Nantes Métropole et Mahaut Bertu adjointe à la maire,

Benoît Arrivé, maire de Cherbourg-en-Cotentin,

Nathalie Appéré, maire de Rennes et présidente de Rennes Métropole,

Jeanne Barseghian, maire de Strasbourg,

Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand et président de Clermont Auvergne Métropole,

Grégory Doucet, maire de Lyon,

Christophe Ferrari, maire du Pont de Claix et président de Grenoble Alpes Métropole,

Anne Hidalgo, maire de Paris,

Pierre Hurmic, maire de Bordeaux,

Mathieu Klein, maire de Nancy et président de la Métropole du Grand Nancy,

Frédéric Leturque, maire d'Arras et président de la communauté urbaine d'Arras,

Nicolas Mayer-Rossignol, maire de Rouen et président de la Métropole Rouen Normandie,

François de Mazières, maire de Versailles,

Michel Ménard, président du Conseil départemental de la Loire-Atlantique et Myriam Bigeard, conseillère départementale,

Léonore Moncond'huy, maire de Poitiers et Alexandra Duval, conseillère municipale,

Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse et président de Toulouse Métropole,

Benoit Payan, maire de Marseille,

Eric Piolle, maire de Grenoble,

Arnaud Robinet, maire de Reims,

David Samzun, maire de Saint-Nazaire et président de la CARENE,

Cédric Van Styvendael, maire de Villeurbanne et Agathe Fort, adjointe au maire,

Stéphane Troussel, président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis,

Jean-Marc Verchère, maire d'Angers et président d'Angers Loire Métropole.

assises-violences-sexistes.fr